

COMPTE RENDU SIMPLIFIE de la REUNION DU 31/03/2022

Adoption du compte administratif du budget général 2021

Monsieur Michel Tessier, adjoint délégué aux finances, expose les conditions d' exécution du Compte Administratif de l' exercice 2021 pour la commune.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Michel Tessier.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement un excédent de 180810,19 Euros
- Section d' Investissement un déficit de 114530,37 Euros

Après examen, le Conseil Municipal approuve le C A 2021.

Approbation du compte de gestion du budget général 2021

Vu le compte administratif 2021

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte de gestion dressé pour l' exercice 2021 par le receveur municipal qui corrobore les résultats du CA 2021.

Le receveur municipal est tenu de rendre chaque année un compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de recettes et dépenses faites par ses soins du 1^{er} janvier au 31 décembre et pendant la journée complémentaire.

Considérant que le compte de gestion 2021 concorde avec le CA du Maire , le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget commune dressé pour l' exercice 2021 par le receveur municipal n' appelle ni observations ni réserves de sa part

- Approuve le compte de gestion 2021 budget communal du receveur municipal.
- Donne délégation au Maire pour signer le compte de gestion budget commune et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l' exercice 2021.

Adoption du compte administratif du budget assainissement 2021

Monsieur Michel Tessier , adjoint délégué aux finances expose les conditions d' exécution du compte administratif de l' exercice 2021 concernant le budget assainissement.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Michel Tessier

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement un déficit de 7484,88 Euros
- Section d' investissement un excédent de 45198,21 Euros

Après examen, le Conseil Municipal approuve de CA 2021.

Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2021

Vu le compte administratif 2021,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte de gestion dressé pour l' exercice 2021 par le receveur municipal qui corrobore les résultats du CA 2021.

Considérant que le compte de gestion 2021 présenté par le receveur municipal concorde avec le CA du Maire, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion budget assainissement dressé pour l' exercice 2021 par le receveur municipal n' appelle ni observations ni réserves de sa part

- Approuve le compte de gestion 2021 budget assainissement du receveur municipal
- Donne délégation au Maire pour signer le compte de gestion budget assainissement et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l' exercice 2021

Affectation du résultat 2021 – budget général

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2021 :

- Section de fonctionnement	
- Année 2020 : excédent (compte 002)	417939,34 euros
- Virement à la section de fonctionnement	126281,76 euros
- Année 2021 : excédent	180510,19 euros
- Section d'investissement	
- Année 2020 : déficit (compte 001)	105839,50 euros
- Année 2021 : déficit	114530,37 euros
- Résultat déficit :	220369,87 euros
- Reste à réaliser sur les dépenses 2021 :	15247,45 euros

Après délibération, le Conseil Municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé :	235617,32 euros
- Compte D001 excédent investissement reporté :	220369,87 euros
- Compte R002 excédent de fonctionnement reporté :	236550,54 euros

Affectation du résultat 2021 – budget assainissement

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2021 :

- Section de fonctionnement	
- Année 2020 excédent (compte 002)	38968,09 euros
- Année 2021 déficit	7484,88 euros
- Résultat excédent	31501,21 euros
- Section d'investissement	
- Année 2020 excédent (compte 001)	41920,88 euros
- Année 2021 excédent	45198,21 euros
- Résultat excédent	87119,09 euros
- Reste à réaliser sur les dépenses 2021 :	383,14 euros

Après délibération, le Conseil Municipal vote des affectations de résultats de la façon suivante :

- Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé :	000,00 euros
- Compte R001 excédent d'investissement reporté :	000,00 euros
- Compte R002 excédent de fonctionnement reporté :	31501,21 euros

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le produit fiscal attendu pour le budget 2022 nécessaire à l'équilibre du budget ,

Décide de reconduire et voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe foncier bâti :	37,84 %
- Taxe foncier non bâti :	32,05 %

Vote du budget 2022 – budget général

Le Conseil Municipal ,

Après lecture du projet de budget général 2022,

Décide de voter le budget par chapitre qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 977618,45 euros
- Recettes de fonctionnements : 977618,45 euros
- Dépenses d'investissements : 541059,45 euros
- Recettes d'investissements : 541059,45 euros

Vote du budget 2022 - assainissement

Le Conseil Municipal ,

Après lecture du projet du budget assainissement 2022,

Décide de voter le budget par chapitre qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 64701,29 euros
- Recettes de fonctionnement : 64701,29 euros
- Dépenses d'investissement s: 322511,68 euros
- Recettes d'investissements : 322511,68 euros

Vote du budget 2022 - lotissement

Le Conseil Municipal ,

Après lecture du projet du budget lotissement 2022,

Décide de voter le budget par chapitre qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 169903,47 euros
- Recettes de fonctionnement : 169903,47 euros
- Dépenses d'investissements : 360000,00 euros
- Recettes d'investissements : 360000,00 euros

Etude de faisabilité du projet de logements locatifs pour seniors dans le futur lotissement – délégation à Sarthe Habitat

Le Conseil Municipal ,

Considérant que le projet de lotissement sur la parcelle YA 185 fait l'objet d'un plan d'aménagement réalisé par le cabinet Loiseau.

Considérant que dans le cadre de ce projet la commune souhaite y intégrer un îlot locatif de 4 logements (3 seniors et 1 social).

Considérant qu'au préalable il convient de lancer une étude de faisabilité,

et que la commune peut confier à Sarthe Habitat le soin de la réaliser pour un coût de 5000 à 7000 euros.

Considérant que cette somme sera intégrée à l'opération si le projet va à son terme.

Le Conseil Municipal , après délibération décide de confier à Sarthe Habitat de soin de réaliser cette étude et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant de mener à bien cette opération.

